

# BANGLADESH



19 février 2020



## La Commission anti-corruption

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1. La création de la Commission anti-corruption .....	3
2. Les évolutions de la Commission anti-corruption .....	3
3. Les limites de la Commission anti-corruption .....	5
3.1. Une compétence limitée .....	5
3.2. Lenteur et complexité de la procédure.....	6
3.3. Indépendance et impartialité mises en doute.....	6
3.4. Peu de suites judiciaires .....	7

**Résumé :** La Commission anti-corruption, créée en 2004, connaît ses premiers succès à partir de 2007. Cependant avec le retour du pays à la démocratie électorale, son indépendance vis-à-vis de l'Etat et son impartialité sont de plus en plus mises en doute.

**Abstract :** The Anti-Corruption Commission, created in 2004, has been successful since 2007. However, with the country's return to electoral democracy, its independence from the state and its impartiality are increasingly being questioned.

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. La création de la Commission anti-corruption

Le Bureau de lutte contre la corruption (*Bureau of Anti-Corruption, BAC*) a été créé en 1957. Il ne pouvait pas lutter efficacement contre la corruption, car il n'avait pas la possibilité juridique d'enquêter et de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de corruption<sup>1</sup>.

**La Commission anti-corruption du Bangladesh (*Anti-Corruption Commission, ACC*) a été créée par une loi sur la commission anti-corruption promulguée le 23 février 2004** et entrée en vigueur le 9 mai 2004<sup>2</sup>. La formation de l'ACC dissout le BAC. **La Commission est mandatée en tant qu'entité indépendante, autonome et neutre.** Elle est composée de trois commissaires dont les fonctions sont indépendantes, ils sont nommés par le président de la République sur la base des recommandations d'un comité de sélection composé de 5 membres, dont deux de la Cour Suprême et du dernier secrétaire de cabinet à la retraite. Ils ne peuvent pas être reconduits dans leurs fonctions. En outre, aucun commissaire ne peut être démis de ses fonctions, sauf pour des motifs précis et conformément à des procédures similaires à celles qui s'appliquent à la révocation des juges de la Cour suprême. Les commissaires sont soutenus dans leur travail par un secrétaire et par le personnel de l'ACC qui s'occupe des tâches quotidiennes<sup>3</sup>.

**L'ACC est chargée de la lutte, du contrôle et de la prévention de la corruption.** Elle peut enquêter sur les allégations de corruption de sa propre initiative ou à la demande de la personne lésée ou de toute personne en son nom. Elle peut également examiner toute disposition reconnue de toute loi pour la prévention de la corruption et soumettre des recommandations au président pour leur mise en œuvre effective, soumettre au président une recommandation d'action basée sur le résultat de ces recherches ou encore sensibiliser le public<sup>4</sup>. **Elle est habilitée à convoquer des témoins, à recueillir des preuves sous serment, à délivrer des mandats et à demander des documents publics**<sup>5</sup>.

Elle est complétée dans ses tâches par la cellule de renseignement financier du Bangladesh (*Bangladesh Financial Intelligence Unit, BFIU*) chargée d'analyser les déclarations de transactions suspectes, les déclarations de transactions en espèces et les informations relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme<sup>6</sup>.

## 2. Les évolutions de la Commission anti-corruption

**Les débuts de l'ACC ont été marqué par des obstacles:** conflits entre ses membres ou encore confusion sur les rôles des anciens de la BAC qui essayaient d'influencer l'ACC. Le choix du président de l'ACC par le président de la République, alors issu du Parti nationaliste du Bangladesh (*Bangladesh Jatiyatabadi Dal, BNP*), avait été critiqué par la Ligue Awami en raison de son caractère, selon elle, partial<sup>7</sup>.

**Après sa restructuration en 2007, l'ACC a fait preuve d'un activisme sans précédent** et a gagné de plus en plus la confiance du public. En 2007, elle a déposé 132 plaintes pénales pour corruption<sup>8</sup>.

**Cependant, le retour du pays à la démocratie électorale a modifié le paysage politique de telle sorte que la réforme institutionnelle en général, et la lutte**

---

<sup>1</sup> Transparency International Bangladesh, 2016, [url](#)

<sup>2</sup> SABHARWAL Meghna et BERMAN Evan, 2013, [url](#)

<sup>3</sup> Bangladesh, Gouvernement, 07/01/2018, [url](#)

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> UNCTAD, 2013, [url](#)

<sup>6</sup> Bangladesh Bank, [url](#)

<sup>7</sup> MAHFUZUR Rahman, 01/01/2005

<sup>8</sup> Secrétariat de la Convention des Nations unies contre la corruption, 20/06/2012, [url](#)

**contre la corruption endémique en particulier, n'étaient plus une priorité absolue.** Le gouvernement de la Ligue Awami a semblé avoir mis l'accent sur la consolidation du régime plutôt que sur le renforcement des institutions publiques. Le gouvernement de Sheikh Hasina a, par exemple, décidé de retirer un grand nombre d'affaires de corruption déposées par l'ACC contre les hauts dirigeants du parti<sup>9</sup>.

**Le 26 avril 2010, le cabinet a approuvé une série de propositions de modification de la loi anti-corruption visant à placer l'ACC sous le contrôle politique du gouvernement.** L'ACC doit désormais rendre compte au président de la République et doit obtenir l'autorisation du gouvernement avant de déposer une plainte contre l'un de ses représentants. Le gouvernement a dorénavant la possibilité de nommer le secrétaire de l'ACC. Il est également beaucoup plus difficile d'engager et de classer une affaire de corruption, car la loi dispose que le classement d'une fausse affaire peut entraîner l'emprisonnement d'un fonctionnaire pendant cinq ans. Ces mesures politiques visant à contrôler l'ACC l'ont affaibli considérablement<sup>10</sup>.

Une initiative du gouvernement en 2013 visait encore à réduire le pouvoir de l'ACC en modifiant la loi de 2004. L'amendement adopté par le Parlement avait rendu obligatoire pour l'ACC d'obtenir l'autorisation préalable du gouvernement avant de déposer une plainte contre des fonctionnaires, y compris des juges, des magistrats ou des fonctionnaires, pour corruption présumée. Cependant, le 30 janvier 2014, la Haute Cour a déclaré cette disposition inconstitutionnelle et nulle<sup>11</sup>.

Le 16<sup>e</sup> amendement constitutionnel de 2014 a étendu le pouvoir de destitution du Parlement aux juges de la Cour suprême<sup>12</sup> et donc par extension aux commissaires de l'ACC<sup>13</sup>.

**La loi anti-corruption a à nouveau été amendée en 2016 afin de donner davantage de pouvoir à l'ACC.** La police peut désormais enquêter sur les accusations de corruption et les magistrats judiciaires peuvent organiser des procès. Seuls les délits liés à la corruption relèvent désormais de la compétence de l'ACC<sup>14</sup>.

La loi Sarkari Chakori Ain 2018 concernant le statut de fonctionnaire limite le pouvoir de l'ACC. En effet, en vertu d'une disposition de la nouvelle loi, aucun fonctionnaire ne peut être arrêté avant qu'un tribunal ne porte plainte contre lui. L'ACC doit donc désormais demander la permission des autorités concernées avant d'arrêter tout fonctionnaire si un tribunal n'a pas déjà formulé des accusations<sup>15</sup>.

Le règlement 2019 de la Commission de lutte contre la corruption a habilité ses enquêteurs ou ses chargés d'enquête à saisir, perquisitionner et examiner les livres de comptes et les dossiers d'impôt sur le revenu des personnes soupçonnées de corruption ou à demander aux autorités concernées de fournir à l'ACC des copies de leurs informations confidentielles. Les nouvelles règles ont également permis à l'ACC de demander au tribunal de première instance de geler ou de saisir les actifs litigieux des suspects de corruption à n'importe quel stade de leur affaire. Les règles ont prolongé le délai jusqu'à 75 jours pour mener à bien les enquêtes, au lieu de 60 jours<sup>16</sup>.

---

<sup>9</sup> Freedom House, 2011, [url](#)

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Transparency International Bangladesh, 2016, art. cit.

<sup>12</sup> Bangladesh, Gouvernement, 2014, [url](#)

<sup>13</sup> Bangladesh, Gouvernement, 07/01/2018, art. cit.

<sup>14</sup> Abnews24, 09/06/2016, [url](#)

<sup>15</sup> Dhaka Tribune, 25/10/2018, [url](#)

<sup>16</sup> New Age, 02/07/2019, [url](#)

### 3. Les limites de la Commission anti-corruption

#### 3.1. Une compétence limitée

L'ACC a donné la priorité aux enquêtes sur : les flux monétaires illicites; les revenus fonciers et les baux; la corruption (finances, actifs et services, y compris les banques et autres institutions financières); l'accumulation illégale d'actifs; la corruption dans la construction, les communications, les projets de développement et la délivrance de licences; et la rupture de serment et l'abus de pouvoir. Elle n'a cependant pas évalué de manière adéquate les risques de financement du terrorisme ou les risques de corruption dans les banques commerciales d'État, pourtant très sérieux, ainsi que les risques de blanchiment d'argent et de criminalité financière<sup>17</sup>.

*Transparency International*, organisation non gouvernementale qui sensibilise aux effets néfastes de la corruption et propose des mesures efficaces de lutte contre la corruption, a élaboré un tableau récapitulatif sur différentes dimensions de l'ACC enfin d'en mesurer son efficacité<sup>18</sup>. **L'expertise du personnel de l'ACC est mise en doute** par cette ONG. Selon elle, le nouveau personnel ne comprend pas bien les enquêtes, tandis que le personnel plus âgé n'est pas toujours informé des dernières formes et techniques de corruption telles que le blanchiment d'argent et l'utilisation de la cyber technologie<sup>19</sup>. Selon le rapport annuel de l'ACC pour 2015, le faible taux de condamnation dû à des enquêtes bâclées a conduit à l'acquittement de 207 personnes sur 306 condamnées pour corruption<sup>20</sup>. De même, le personnel chargé de la prévention de la corruption et de l'éducation n'est pas suffisamment qualifié, car il s'appuie principalement sur les comités locaux (comité de prévention de la corruption et unité d'intégrité) créés pour prévenir la corruption et promouvoir l'intégrité à la base. L'unité de recherche manque également de personnel<sup>21</sup>.

**De plus, la capacité de l'ACC à recevoir et à vérifier des informations pertinentes en temps utile a été entravée par un manque d'accès direct aux bases de données des organisations gouvernementales concernées.** L'ACC peut obtenir des dossiers sur demande, mais les procédures sont longues. L'ACC n'a que des pouvoirs limités au stade de l'enquête pour saisir des biens ou des preuves, ou pour arrêter des personnes au stade de l'enquête et de l'instruction. Il y a un manque de confidentialité entourant les enquêtes. La publicité dans les médias des entretiens menés peut nuire aux enquêtes de blanchiment d'argent, informer les cibles potentielles et entraîner la dissipation d'actifs et de preuves<sup>22</sup>.

**Pis, des agents de l'ACC ont été impliqués dans des affaires de corruption.** Par exemple, Sabbir Hassan, directeur adjoint de l'ACC, a été pris en flagrant délit de corruption en 2011 dans le port de la ville de Chittagong. Il a été filmé en train d'accepter un pot-de-vin d'un million de takas (11 000 € actuels). Sabbir Hassan avait exigé cinq millions de takas (54 000 € actuels) du propriétaire d'une société d'exportation de vêtements intitulée *4H Group*, et avait menacé de le poursuivre en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent après la disparition dans le port d'un conteneur appartenant à la société. L'homme d'affaires a accepté de payer un cinquième de la somme, mais a ensuite alerté la police, qui s'est arrangée pour filmer secrètement la réunion au cours de laquelle le pot-de-vin a été remis<sup>23</sup>.

---

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Transparency International Bangladesh, 2016, art. cit.

<sup>19</sup> Transparency International Bangladesh, 2016, art. cit.

<sup>20</sup> Bertelsmann Stiftung, 2018, [url](#)

<sup>21</sup> Transparency International Bangladesh, 2016, art. cit.

<sup>22</sup> APG, 10/2016, [url](#)

<sup>23</sup> RFI, 24/01/2011, [url](#)

### 3.2. Lenteur et complexité de la procédure

Une fois qu'une contestation est soumise, dans la majorité des cas, l'ACC ne peut plus enquêter sur l'affaire jusqu'à ce que la demande soit entendue et tranchée par la justice. Cela entraîne des retards dans les enquêtes et permet la dissipation des avoirs et des preuves<sup>24</sup>.

Il n'existe pas de service de poursuites indépendant et spécialisé de l'ACC. Les avocats désignés n'ont donc souvent pas la capacité ou les connaissances spécialisées pour défendre les affaires. Ils peuvent être soumis à des conflits d'intérêt puisque les avocats peuvent continuer à exercer à titre privé leur activité de défense sur des questions similaires<sup>25</sup>.

L'ACC a eu tendance à poursuivre les déclarations de patrimoine inexplicables dans la majorité des cas impliquant des infractions présumées commises par des fonctionnaires, des politiciens et leurs associés avant, et souvent à la place, des enquêtes financières, y compris pour le blanchiment d'argent. Cela semble être le cas indépendamment de la gravité de la plainte ou de la portée des renseignements financiers fournis. La priorité accordée par l'ACC aux déclarations de patrimoine inexplicables par rapport aux enquêtes financières peut être due à une certaine efficacité de l'article de l'*Anti-corruption Commission Act* concernant la déclaration de biens. Cependant, le processus de ces déclarations consiste essentiellement à décider de la cible en premier lieu, et donc à examiner les déclarations à un niveau relativement superficiel, plutôt qu'à mener une enquête financière conduisant à une série de cibles et de contrevenants possibles ainsi qu'à d'autres preuves de blanchiment d'argent. De plus, ces dispositions prévoient une notification préalable aux personnes visées, ce qui peut permettre d'informer les suspects et de dissiper les avoirs et les preuves financières<sup>26</sup>.

### 3.3. Indépendance et impartialité mises en doute

Bien que l'ACC ait reçu le pouvoir de formuler des règles et des règlements, ceux-ci sont soumis à l'approbation préalable du président. Cela donne au gouvernement un degré élevé de contrôle sur la Commission, contrairement à d'autres organismes publics indépendants qui ont un degré d'autonomie plus élevé. Le gouvernement a également le pouvoir de fournir des lignes directrices et des directives de l'ACC lorsque des incertitudes surgissent quant aux pouvoirs et aux responsabilités de la Commission<sup>27</sup>.

**La neutralité politique de l'ACC a également été remise en cause car elle n'a pas été en mesure de faire preuve d'un comportement impartial dans le traitement des affaires de corruption.** Dans certains cas, les mesures prises n'ont pas été égales contre tous les accusés. Les commissaires de l'ACC ont le pouvoir d'approbation pour décider contre qui les affaires de corruption seraient déposées, et il y a donc des chances d'influence ou de partialité. Par exemple, dans l'affaire Petro Bangla, un officier d'investigation (*investigation officer*, IO) a soumis le rapport d'enquête où figurait le nom du président de l'entreprise. La commission a confié cette affaire à un autre IO qui a également inclus le nom du président dans le rapport. Cependant, l'ACC a finalement approuvé l'affaire sans le nom du président. Ainsi, les efforts des IO sont restés vains. Les

---

<sup>24</sup> APG, 10/2016, art. cit.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> UNCTAD, 2013, art. cit.

informateurs ont souvent l'impression que **le gouvernement utilise la question de la corruption comme une arme contre les opposants politiques ou les personnes ayant des opinions différentes, et qu'il s'appuie pour cela sur l'ACC**<sup>28</sup>, point de vue partagé par certains membres de la société civile<sup>29</sup>. L'ACC a enregistré très peu d'affaires de corruption contre des dirigeants du parti au pouvoir, malgré les informations faisant état de l'accumulation d'énormes richesses, telles que révélées dans les déclarations sous serment lors des élections de 2014. Par exemple, une analyse des données relatives aux enquêtes en cours contre 36 personnes influentes a révélé que 16 d'entre elles étaient contre des personnes appartenant aux partis politiques d'opposition, alors que seulement trois appartenaient au parti au pouvoir, selon les données recueillies auprès de l'ACC<sup>30</sup>.

Le cas du *Padma Bridge* est un des plus emblématiques de l'inefficacité et de la corruption de l'ACC. À la fin des années 2000, un consortium dirigé par la Banque mondiale a accepté de financer un pont de 3 milliards de dollars qui améliorerait la connectivité avec le sud du Bangladesh, ce qui aurait des retombées importantes sur le développement de la région méridionale et du pays tout entier. Peu avant le début du projet, une enquête sans lien avec le projet a révélé au Canada des documents qui laissaient entendre qu'une société canadienne, SNC-Lavalin, avait l'intention de soudoyer des ministres bangladais pour obtenir un contrat d'ingénierie de 50 millions de dollars. La Banque mondiale a insisté pour que le ministre mentionné dans les documents soit inclus dans une enquête complète, et bien que le gouvernement ait finalement accepté qu'une enquête soit menée par l'ACC, il a exclu ce ministre de l'enquête<sup>31</sup>. **L'ACC a innocenté tous les suspects**<sup>32</sup>. La Banque mondiale s'est finalement retirée du projet en janvier 2013, en l'absence d'une enquête satisfaisante, et le gouvernement du Bangladesh a trouvé un financement plus coûteux auprès de la Chine et d'autres sources, afin de construire le pont<sup>33</sup>.

### 3.4. Peu de suites judiciaires

**Une fois l'affaire de corruption devant la justice, une condamnation reste difficile. En effet, la corruption au sein du système judiciaire est un facteur d'allongement des délais dans les procès, où la subornation de témoins et l'intimidation des victimes sont fréquentes**<sup>34</sup>. De plus, les tribunaux et le bureau du procureur général manquent de ressources. Ces longs retards et les problèmes de capacité du système judiciaire nuisent à l'efficacité du système. Les procès sont souvent retardés de plusieurs années et le défaut d'indépendance judiciaire des tribunaux inférieurs ajoutent aux problèmes de capacité de résolution des affaires<sup>35</sup>.

**Un manque d'indépendance de la justice envers le pouvoir exécutif est également en cause.** Les nominations judiciaires à motivation politique ont augmenté au cours des dernières années. Par exemple, le gouvernement a nommé un total de 48 juges pour la Cour suprême entre 2009 et 2014, dont la plupart auraient été sélectionnés pour leur engagement progouvernemental. Des considérations politiques sont également évidentes dans la mise à la retraite d'office de juges sans la consultation de la Cour suprême, comme l'exige la loi<sup>36</sup>.

---

<sup>28</sup> Transparency International Bangladesh, 2016, art. cit.

<sup>29</sup> Freedom House, 2011, art. cit.

<sup>30</sup> Transparency International Bangladesh, 2016, art. cit.

<sup>31</sup> Anti-Corruption Evidence, 10/2017, [url](#)

<sup>32</sup> The Daily Star, 15/02/2017, [url](#)

<sup>33</sup> Anti-Corruption Evidence, 10/2017, art. cit.

<sup>34</sup> US Department of State, 2015, [url](#)

<sup>35</sup> APG, 10/2016, art. cit.

<sup>36</sup> Transparency International, 2014, [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés en février 2020

### Textes juridiques

Bangladesh, Gouvernement, « Anti-Corruption Commission Act, 2004 », 07/01/2018, [http://www.dpp.gov.bd/upload\\_file/gazettes/24867\\_42481.pdf](http://www.dpp.gov.bd/upload_file/gazettes/24867_42481.pdf)

Bangladesh, Gouvernement, « Article 96, Constitution of the People's Republic of Bangladesh », 2014, <http://bdlaws.minlaw.gov.bd/act-367/section-24653.html>

### Organisations intergouvernementales

APG, « Bangladesh, Mutual Evaluation Report », 10/2016, <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/mer-fsrb/APG-MER-Bangladesh-2016.pdf>

UNCTAD, « Investment policy review », 2013, [https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2013d4\\_en.pdf](https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2013d4_en.pdf)

### Institutions nationales

Bangladesh Bank, « Overview of Bangladesh Financial Intelligence Unit », <https://www.bb.org.bd/bfiu/>

US Department of State, « Country Reports on Human Rights Practices for 2015 », <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2014&dliid=236634>

### Organisations non gouvernementales

Bertelsmann Stiftung, « BTI 2018 Bangladesh Country Report », 2018, <https://www.bti-project.org/en/reports/country-reports/detail/itc/bgd/itr/aso/>

Transparency International Bangladesh, « Anti-corruption agency strengthening initiative, assessment of the Bangladesh anti-corruption agency 2016 », 2016, <https://www.acc.org.bt/adb-oecd/sites/default/files/BangladeshACA.pdf>

Transparency International, « Fighting corruption in South Asia : building accountability », 2014, [https://www.transparency.org/whatwedo/publication/fighting\\_corruption\\_in\\_south\\_asia\\_building\\_accountability](https://www.transparency.org/whatwedo/publication/fighting_corruption_in_south_asia_building_accountability)

Secrétariat de la Convention des Nations-Unies contre la corruption, « Implementation Review Group », 20/06/2012, <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/WorkingGroups/ImplementationReviewGroup/18-22June2012/V1254359e.pdf>

Freedom House, « Countries at the Crossroads », 2011, [https://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/pnaea397.pdf](https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnaea397.pdf)



## Ouvrages

SABHARWAL Meghna et BERMAN Evan, « Public Administration in South Asia: India, Bangladesh, and Pakistan », 2013,

[https://books.google.fr/books?id=M1HNBOAAQBAJ&pg=PA288&lpg=PA288&dq=creation+ACC+bangladesh+2004&source=bl&ots=ieL4a4blqU&sig=ACfU3U06V2RDCEvYXykg1xn1-35DTF51hQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewj3fb\\_2djinAhXR34UKHdq0BXIQ6AEwEnoECAoQAQ#v=onepage&q=creation%20ACC%20bangladesh%202004&f=false](https://books.google.fr/books?id=M1HNBOAAQBAJ&pg=PA288&lpg=PA288&dq=creation+ACC+bangladesh+2004&source=bl&ots=ieL4a4blqU&sig=ACfU3U06V2RDCEvYXykg1xn1-35DTF51hQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewj3fb_2djinAhXR34UKHdq0BXIQ6AEwEnoECAoQAQ#v=onepage&q=creation%20ACC%20bangladesh%202004&f=false)

MAHFUZUR Rahman, « Long saga of corruption in Bangladesh », 01/01/2005, 143 p.

## Centre de recherche

Anti-Corruption Evidence, « Anti-corruption in Bangladesh: towards feasible governance improvements », 10/2017, <https://ace.soas.ac.uk/wp-content/uploads/2017/07/ACE-BriefingPaper003-BN-AntiCorruption-171102.pdf>

## Médias

Dhaka18, « দুর্নীতি দমন কমিশনে (দুদক) চাকরি » (Emplois à Anti-Corruption Commission), 20/11/2019, <http://www.dhaka18.com/%E0%A6%A6%E0%A7%81%E0%A6%B0%E0%A7%8D%E0%A6%A8%E0%A7%80%E0%A6%A4%E0%A6%BF-%E0%A6%A6%E0%A6%AE%E0%A6%A8-%E0%A6%95%E0%A6%AE%E0%A6%BF%E0%A6%B6%E0%A6%A8%E0%A7%87-%E0%A6%A6%E0%A7%81%E0%A6%A6%E0%A6%95-%E0%A6%9A%E0%A6%BE%E0%A6%95%E0%A6%B0%E0%A6%BF/>

New Age, « New rules empower ACC to seize banker's books, tax files », 02/07/2019, <http://www.newagebd.net/article/77213/new-rules-empower-acc-to-seize-bankers-books-tax-files>

Dhaka Tribune, « New law limits ACC power to arrest corrupt govt staff », 25/10/2018, <https://www.dhakatribune.com/bangladesh/parliament/2018/10/25/new-law-limits-acc-power-to-arrest-corrupt-govt-staff>

The Daily Star, « All Padma bridge graft accused acquitted », 15/02/2017, <https://www.thedailystar.net/all-padma-bridge-graft-accused-acquitted-47466>

Abnews24, « Anti-Corruption Commission (Amendment) Bill 2016 has been passed », 09/06/2016, <http://www.abnews24.com/english/2016/06/09/1222>

Radio France internationale (RFI), « Bangladeshi anti-corruption official 'caught taking bribe' », 24/01/2011, <http://www.rfi.fr/en/asia-pacific/20110124-bangladeshi-anti-corruption-official-caught-taking-bribe>